



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE LUNDI 3 AVRIL 2017, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE**

SONT PRÉSENTS : Mmes Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Claude Bélanger, conseiller
Robert Bibeau, conseiller
Robert Groulx, conseiller
Guy Rondeau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. André Hénault, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général
et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 2085-1-2017

M. le maire André Hénault procède à la consultation relativement au règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même la zone H22 et d'y autoriser l'habitation multifamiliale et de créer la zone H28b à même les zones H22 et H28a et d'y autoriser l'usage habitation bi et trifamiliale.

Aucun commentaire n'est fait par les personnes présentes à l'assemblée.

Le projet de règlement 2085-1-2017 est disponible pour consultation au Service du secrétariat de la direction générale.

PROJET DE RÈGLEMENT 2084-1-2017

M. le maire André Hénault procède à la consultation relativement au règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir l'affectation résidentielle haute densité à même l'affectation résidentielle faible densité.

Aucun commentaire n'est fait par les personnes présentes à l'assemblée.

Le projet de règlement 2084-1-2017 est disponible pour consultation au Service du secrétariat de la direction générale.

2017-04-149

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté comme suit :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 20 mars 2017

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SECRÉTARIAT

- 4.1 Liste des comptes à payer
- 4.2 Association des directeurs généraux des municipalités du Québec – Cotisation annuelle 2017 du directeur général et secrétaire-trésorier
- 4.3 Carrefour action municipale et famille – Renouvellement d'adhésion 2017-2018
- 4.4 Association forestière de Lanaudière – Adhésion 2017-2018
- 4.5 Loi sur la fiscalité municipale – Remboursement de taxes

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- 5.1 Demande d'aide financière – Mesures préventives Débâcle 2017
- 5.2 Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare – Renouvellement entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée – Années 2018-2027 – Approbation
- 5.3 Compte rendu de la réunion de la Commission de la protection de la personne et de la propriété tenue le 28 mars 2017 – Approbation
- 5.4 Achat d'habits de combat – Octroi du contrat
- 5.5 Formation en gestion de la santé et sécurité au travail Octroi du contrat
- 5.6 Démission de M. Pierre-Marc Nadeau à titre de pompier à temps partiel
- 5.7 Hydro Météo, experts-conseils – Travaux préventifs d'affaiblissement du couvert de glace – Rivière L'Assomption Saison 2017 – Paiement de facture

6.0 SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Nettoyage et inspection télévisée par caméra du réseau d'égout sanitaire – Diverses rues – Les Canalisations H2O – Paiement final de factures
- 6.2 Travaux de remplacement des armoires dans le laboratoire à la centrale d'eau potable Robert-Boucher Paul Simard ébéniste – Paiement de facture
- 6.3 Offre de services – Éclairage décoratif pour le boulevard Sainte-Anne – Leblanc Illuminations – Octroi du contrat
- 6.4 Règlement 2067-2016 – Confection des plans et devis et exécution des travaux de fondation de rue, d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial non conventionnel, d'asphaltage et d'éclairage pour la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption et la rue des Colibris – Honoraires professionnels – Firme d'ingénierie Beaudoin Hurens Paiement de facture provisoire

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- 7.1 Projet de règlement 2085-2-2017 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même la zone H22 et d'y autoriser l'habitation multifamiliale et de créer la zone H28b à même les zones H22 et H28a et d'y autoriser l'usage habitation bi et trifamiliale – Adoption
- 7.2 Règlement 2085-2017 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même la zone H22 et d'y autoriser l'habitation multifamiliale et de créer la zone H28b à même les zones H22 et H28a et d'y autoriser l'usage habitation bi et trifamiliale – Avis de motion
- 7.3 Règlement 2084-2017 – Modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir l'affectation résidentielle haute densité à même l'affectation résidentielle faible densité – Avis de motion
- 7.4 Demande de dérogation mineure – 1003, rue de la Visitation – Lot 5 556 927 – Acceptation

8.0 LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Location de manèges – Fête nationale du Québec 2017
Octroi du contrat

9.0 REQUÊTES

- 9.1 Festival de Lanaudière – Événement-bénéfice 2017
Participation municipale
- 9.2 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – Tournoi de golf 2017 – Participation financière
- 9.3 Fondation Raymond Gaudreault – Tournoi de golf-bénéfice 2017 – Participation financière
- 9.4 Musée d'art de Joliette – Soutien financier pour l'année 2017
- 9.5 La lueur du phare de Lanaudière – Demande d'aide financière – Année 2017

10.0 INFORMATION

- 10.1 Rapport des permis de construction – Mars 2017

11.0 AUTRES SUJETS

- 11.1 Modification du procès-verbal du 6 mars 2017 et de la résolution 2017-03-104 – Dépôt
- 11.2 Offre de services professionnels WSP Canada inc. – Étude de circulation et de sécurité pour la configuration de l'intersection de la route 343 et du rang de la Petite-Noraie – Octroi du contrat

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-150

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le procès-verbal suivant soit et est adopté comme il a été rédigé :

- séance ordinaire du 20 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

2017-04-151

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les registres des chèques des fournisseurs du 21 mars au 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d'emprunt;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n^{os} 40467 à 40553, du 21 mars au 3 avril 2017, pour un montant de 481 797,35 \$;

Le tout tel qu'il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-152

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE 2017
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le paiement de la cotisation annuelle 2017 à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, pour le directeur général et secrétaire-trésorier, au coût de 780 \$ taxes non applicables;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-153

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2017-2018

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le paiement de la cotisation annuelle 2017-2018 au Carrefour action municipale et famille, au montant de 259,84 \$ taxes incluses;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-154

ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE – ADHÉSION 2017-2018

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le paiement de l'adhésion 2017-2018 à l'Association Forestière de Lanaudière, au montant de 150 \$ taxes incluses;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-155

LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE – REMBOURSEMENT DE TAXES

ATTENDU le rapport du directeur général adjoint, daté du 28 mars 2017, concernant le remboursement de taxes foncières;

ATTENDU l'article 247 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder au remboursement des taxes foncières pour un total de 5 362,68 \$, suivant la liste produite par le directeur général adjoint le 28 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MESURES PRÉVENTIVES
DÉBÂCLE 2017**

ATTENDU que la Municipalité a déboursé des sommes pour effectuer la surveillance, l'affaiblissement et le bris du couvert de glace sur la rivière l'Assomption;

ATTENDU que la Municipalité désire faire une demande d'aide financière pour sinistre au gouvernement du Québec;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée soit reconnue zone désignée en vertu d'un décret adopté par le gouvernement du Québec;

QU'EN conséquence, elle puisse bénéficier d'un éventuel programme d'assistance financière établi par le gouvernement du Québec, en vertu de la *Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre*;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique et à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE – RENOUE-
LEMENT ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA
FOURNITURE DE SERVICES PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
CHARLES-BORROMÉE – ANNÉES 2018-2027 – APPROBATION**

ATTENDU le projet préparé par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, en vue du renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée sur le territoire de Saint-Ambroise-de-Kildare;

ATTENDU que lors de la rencontre du 27 mars 2017, les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare ont approuvé le projet de renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies et prévoyant la fourniture de services par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée sur le territoire de Saint-Ambroise-de-Kildare, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2027;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil de la municipalité approuvent le renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée sur le territoire de Saint-Ambroise-de-Kildare, incluant les activités de prévention et les activités spécialisées énumérées aux annexes « A » et « B » de l'entente ci-annexée;

QUE le maire ou en son absence le maire suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir entre les deux parties;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-158

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIÉTÉ TENUE LE 28 MARS 2017 – APPROBATION

ATTENDU le compte rendu de la réunion de la Commission de la protection de la personne et de la propriété, tenue le 28 mars 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent le compte rendu de la réunion de la Commission de la protection de la personne et de la propriété du 28 mars 2017, comme il a été rédigé;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-159

ACHAT D'HABITS DE COMBAT – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le rapport 01 CPPP 17 du directeur du Service de la prévention des incendies, daté du 28 mars 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent la soumission de la compagnie L'Arsenal au montant de 9 864,86 \$ taxes incluses, pour l'achat de six (6) habits de combat;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-160

FORMATION EN GESTION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le rapport 02 CPPP 17 du directeur du Service de la prévention des incendies, daté du 28 mars 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent l'offre présentée par la firme Icarium Groupe Conseil inc. au montant de 4 318,46 \$ taxes incluses, pour offrir quatorze heures (14 h) de formation en gestion de la santé et sécurité au travail à un groupe de 25 personnes;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-161

DÉMISSION DE M. PIERRE-MARC NADEAU À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité prennent acte de la démission de M. Pierre-Marc Nadeau, pompier à temps partiel, à compter du 24 mars 2017;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier fasse parvenir une lettre de remerciements à M. Pierre-Marc Nadeau pour le temps passé au Service de la prévention des incendies;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pierre-Marc Nadeau, à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mme la conseillère
Chantal Riopel quitte
son siège

2017-04-162

HYDRO MÉTÉO, EXPERTS-CONSEILS – TRAVAUX PRÉVENTIFS D'AFFAIBLISSEMENT DU COUVERT DE GLACE – RIVIÈRE L'ASSOMPTION – SAISON 2017 – PAIEMENT DE FACTURE

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 2012-11-7786 adoptée le 5 novembre 2012, les membres du conseil de la municipalité acceptaient de signer une nouvelle entente avec la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, concernant la surveillance et les travaux d'affaiblissement des glaces sur la rivière L'Assomption;

ATTENDU l'offre de services de la firme d'experts-conseils Hydro Météo, retenue par les membres du conseil municipal, en vertu de la résolution 2017-03-102;

ATTENDU la facture de la firme d'experts-conseils Hydro Météo, datée du 30 mars 2017, concernant l'affaiblissement du couvert de glace;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le paiement de la facture n° 1112, datée du 30 mars 2017, à la firme d'experts-conseils Hydro Météo, concernant les travaux préventifs d'affaiblissement du couvert de glace sur la rivière L'Assomption pour la saison 2017, au montant de 14 630,94 \$ taxes incluses, lequel correspond à la part de Saint-Charles-Borromée, soit 52,20 % des coûts;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mme la conseillère
Chantal Riopel
reprend son siège

2017-04-163

**NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE PAR CAMÉRA DU
RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – DIVERSES RUES – LES
CANALISATIONS H2O – PAIEMENT FINAL DE FACTURES**

ATTENDU les factures reçues de la firme Les Canalisations H2O, en date du 21 mars 2017, concernant le nettoyage et l'inspection télévisée par caméra tractée du réseau d'égout sanitaire d'une partie des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré et du Juge-Guibault;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve financière de l'eau;

CONSIDÉRANT que les travaux sont admissibles au programme TECQ 2014-2018;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les sommes suivantes :

- Les Canalisations H2O	
Facture n° 17-0018	1 600,29 \$
Facture n° 17-0019	5 459,83 \$
	<hr/>
	7 060,12 \$ taxes incluses

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES ARMOIRES DANS LE LABORATOIRE À LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – PAUL SIMARD ÉBÉNISTE – PAIEMENT DE FACTURE

ATTENDU la résolution 2017-02-045 concernant les travaux de remplacement des armoires dans le laboratoire à la centrale d'eau potable Robert-Boucher;

ATTENDU la facture reçue par Paul Simard ébéniste, en date du 21 mars 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Paul Simard ébéniste
Facture n° 12698 9 231,34 \$ taxes incluses

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

OFFRE DE SERVICES – ÉCLAIRAGE DÉCORATIF POUR LE BOULEVARD SAINTE-ANNE – LEBLANC ILLUMINATIONS OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'offre de services présentée par l'entreprise Leblanc Illuminations, en date du 6 mars 2017, concernant un concept de décor hivernal pour le boulevard Sainte-Anne;

ATTENDU les orientations prises lors de la tenue du lac-à-l'épaule des membres du conseil en novembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité accordent le contrat pour la fourniture et l'installation de décorations hivernales pour le boulevard Sainte-Anne à l'entreprise Leblanc Illuminations, pour un montant de 16 370,14 \$ taxes incluses, le tout conformément à leur soumission n° 102055 datée du 6 mars 2017;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre les crédits dans le fonds de roulement pour une période d'amortissement de cinq (5) ans;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à l'entreprise Leblanc Illuminations, à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-166

RÈGLEMENT 2067-2016 – CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET EXÉCUTION DES TRAVAUX DE FONDATION DE RUE, D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL NON CONVENTIONNEL, D'ASPHALTAGE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LA RUE DES ORMEAUX, LE BOULEVARD L'ASSOMPTION ET LA RUE DES COLIBRIS – HONORAIRES PROFESSIONNELS FIRME D'INGÉNIERIE BEAUDOIN HURENS – PAIEMENT DE FACTURE PROVISOIRE

ATTENDU la facture reçue de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, datée du 15 février 2017, concernant leur mandat de services professionnels pour la confection des plans et devis et l'exécution des travaux de fondation de rue, d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial non conventionnel, d'asphaltage et d'éclairage pour la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption et la rue des Colibris;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 2067-2016;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Beaudoin Hurens
Facture n° 17-3218 8 048,25 \$ taxes incluses

QUE la présente dépense soit financée par le règlement 2067-2016;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-167

PROJET DE RÈGLEMENT 2085-2-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H24 À MÊME LA ZONE H22 ET D'Y AUTORISER L'HABITATION MULTIFAMILIALE ET DE CRÉER LA ZONE H28B À MÊME LES ZONES H22 ET H28A ET D'Y AUTORISER L'USAGE HABITATION BI ET TRIFAMILIALE – ADOPTION

ATTENDU la recommandation 1 CCU 17 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 13 février 2017;

ATTENDU l'adoption par la résolution 2017-03-109 lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017 du premier projet de règlement 2085-1-2017;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 2085-2-2017 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même la zone H22 et d'y autoriser l'habitation multifamiliale et de créer la zone H28b à même les zones H22 et H28a et d'y autoriser l'usage habitation bi et trifamiliale;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion

RÈGLEMENT 2085-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H24 À MÊME LA ZONE H22 ET D'Y AUTORISER L'HABITATION MULTIFAMILIALE ET DE CRÉER LA ZONE H28B À MÊME LES ZONES H22 ET H28A ET D'Y AUTORISER L'USAGE HABITATION BI ET TRIFAMILIALE – AVIS DE MOTION

M. le conseiller Robert Bibeau donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même la zone H22 et d'y autoriser l'habitation multifamiliale et de créer la zone H28b à même les zones H22 et H28a et d'y autoriser l'usage habitation bi et trifamiliale;

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 2085-2017, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

Avis de motion

RÈGLEMENT 2084-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 517-1989 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE HAUTE DENSITÉ À MÊME L'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE FAIBLE DENSITÉ – AVIS DE MOTION

M. le conseiller Claude Bélanger donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir l'affectation résidentielle haute densité à même l'affectation résidentielle faible densité;

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 2084-2017, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

2017-04-168

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1003, RUE DE LA VISITATION – LOT 5 556 927 – ACCEPTATION

ATTENDU le rapport DG-17-03 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 3 avril 2017, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent la demande de dérogation mineure présentée par Les Immeubles XAGONE inc., ayant comme représentant M. Pierre-Alexandre Delisle, concernant la diminution de 354,8 mètres carrés de la superficie minimale prescrite de 5 000 mètres carrés pour l'implantation d'une opération d'ensemble au 1003, rue de la Visitation, soit le lot 5 556 927;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pierre-Alexandre Delisle et à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-169

**LOCATION DE MANÈGES – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC
2017 – OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU le rapport SL-17-08 préparé par le coordonnateur du Service des loisirs, daté du 29 mars 2017;

ATTENDU la soumission reçue, à savoir :

- E3 Évènements 21 577,82 \$, taxes, transport et opérateurs inclus

ATTENDU que l'offre de services de l'entreprise E3 Évènements est conforme et répond aux critères du comité organisateur;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent l'offre de l'entreprise E3 Évènements pour la fourniture de trois (3) manèges lors de la fête nationale du Québec qui se tiendra le 23 juin 2017, le tout pour une dépense de 21 577,82 \$, taxes, transport et opérateurs inclus;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-170

**FESTIVAL DE LANAUDIÈRE – ÉVÉNEMENT-BÉNÉFICE 2017
PARTICIPATION MUNICIPALE**

ATTENDU la tenue d'un événement-bénéfice du Festival de Lanaudière qui se tiendra le jeudi 4 mai 2017;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à acheter deux (2) billets pour l'événement-bénéfice 2017 du Festival de Lanaudière, le tout pour une dépense de 400 \$ taxes incluses;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise au Festival de Lanaudière et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS

2017-04-171

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ÉMILIE-GAMELIN – TOURNOI DE GOLF 2017 – PARTICIPATION FINANCIÈRE

ATTENDU la tenue de la 29^e édition du tournoi de golf Émilie-Gamelin le mercredi 31 mai 2017;

ATTENDU que les membres du conseil désirent appuyer les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité accordent une aide financière de 100 \$ au Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin, pour la tenue de leur 29^e édition du tournoi de golf;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise au Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-172

FONDATION RAYMOND GAUDREULT – TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE 2017 – PARTICIPATION FINANCIÈRE

ATTENDU la tenue de la 22^e édition de l'omnium de golf de la Fondation Raymond Gaudreault, au profit de la jeunesse;

ATTENDU que les membres du conseil désirent appuyer les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité accordent une aide financière de 200 \$ à la Fondation Raymond Gaudreault, pour la tenue de la 22^e édition de l'omnium de golf;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Fondation Raymond Gaudreault et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

MUSÉE D'ART DE JOLIETTE – SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU la lettre reçue de M^{me} Hélène Lacharité, responsable des opérations du Musée d'art de Joliette, en date du 7 mars 2017, concernant une offre spéciale pour abonnement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la municipalité désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire, dans le cadre de la loterie culturelle, procéder au tirage de 10 cartes de membres du Musée d'art de Joliette, catégorie familiale, et en faire bénéficier les citoyens charlois;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité accordent une aide financière de 650 \$ au Musée d'art de Joliette et qu'en retour, ce dernier remette 10 cartes de membres, catégorie familiale, pour une valeur équivalente, ainsi que 4 cartes supplémentaires gratuitement;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Hélène Lacharité, responsable des opérations pour le Musée d'art de Joliette et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LA LUEUR DU PHARE DE LANAUDIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ANNÉE 2017

ATTENDU la lettre reçue de l'organisme La lueur du phare de Lanaudière, concernant une demande de soutien financier afin de mener à bien leur mission;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts humanitaires poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à l'organisme La lueur du phare de Lanaudière la somme de 100 \$, à titre d'aide financière pour l'année 2017;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à l'organisme La lueur du phare de Lanaudière et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

INFORMATION

- Rapport des permis de construction – Mars 2017

MODIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017 ET DE LA RÉOLUTION 2017-03-104 - DÉPÔT

ATTENDU l'article 202.1 du *Code municipal* permettant la correction d'une erreur évidente apparaissant aux documents de la Municipalité;

ATTENDU qu'une erreur d'écriture s'est glissée dans la transmission du rapport SI-17-04 du directeur du Service de la prévention des incendies et qui est retranscrite au procès-verbal à la page 12055 et à la résolution 2017-03-104;

ATTENDU qu'on aurait dû lire « février » et non « mars » comme mois d'embauche;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une erreur d'écriture, le greffier et secrétaire-trésorier adjoint dépose les documents corrigés conformément à l'article 202.1 du *Code municipal*.

2017-04-175

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS WSP CANADA INC. ÉTUDE DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ POUR LA CONFIGURATION DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE 343 ET DU RANG DE LA PETITE-NORAIE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU les démarches en cours avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports concernant la reconfiguration du carrefour à l'intersection de la route 343 et du rang Petite-Noraie, incluant une réduction du nonaccès;

ATTENDU la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de produire une mise à jour de l'étude de circulation produite par WSP Canada inc. en 2015 et d'y ajouter à celle-ci un scénario de reconfiguration de l'intersection et de réduction du nonaccès;

ATTENDU l'offre de services professionnels présentée par la firme WSP Canada inc., en date du 30 mars 2017, concernant une étude de circulation et de sécurité pour la modification dudit carrefour;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve du réseau routier;

Sur la proposition de Claude Bélanger

Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité mandatent la firme d'expert-conseil WSP Canada inc. pour exécuter une mise à jour de l'étude de circulation et de sécurité pour la reconfiguration du carrefour à l'intersection de la route 343 et du rang Petite-Noraie, le tout conformément à l'offre de services professionnels, datée du 30 mars 2017, pour une dépense de 10 232,78 \$ taxes incluses;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. André Leduc, ing. directeur de planification des transports et circulation de la firme WSP Canada inc., à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil se tiendra le mercredi 19 avril 2017, à 20 h, à l'hôtel de ville de Saint-Charles-Borromée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 37.

(Signé) André Hénault

André Hénault
Maire

(Signé) Claude Crépeau

Claude Crépeau, B. Urb.
Directeur général et secrétaire-trésorier